

**MASTER 1 MENTION DROIT PRIVE  
CONVOCATION AUX EXAMENS DE SEPTEMBRE 2019**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits pédagogiquement au  
Centre audiovisuel d'études juridiques

**Rappel du règlement de l'examen**

**Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.**

**En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :**

- toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de mai/juin, doivent être repassées à la session de septembre .
- Les étudiants boursiers doivent se présenter à l'ensemble des épreuves (délestage, première session et session de rattrapage) tant que l'année n'a pas été validée.

**ÉPREUVES ÉCRITES :**

Elles ont lieu au **Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013** – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

**Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger**

La carte d'étudiant 2018/2019 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

**Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.**

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 12 Juillet** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel quelles épreuves ils souhaitent présenter.

<b>Droit judiciaire privé</b>	<b>Mardi 10/09/2019</b>	<b>9h30- 12h30</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Droit des assurances</b>	<b>Mercredi 11/09/2019</b>	<b>14h-15h</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Droit des entreprises en difficulté</b>	<b>Mercredi 11/09/2019</b>	<b>16h-17h</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Histoire de la pensée juridique</b>	<b>Mercredi 11/09/2019</b>	<b>18h-19h</b>	<b>Amphi 2</b>
<b>Droit bancaire</b>	<b>Jeudi 12/09/2019</b>	<b>14h30- 17h30</b>	<b>Amphi 1</b>
<b>Droit des sûretés</b>	<b>Vendredi 13/09/2019</b>	<b>9h30- 12h30</b>	<b>Amphi 1</b>
<b>Droit international privé 2</b>	<b>Vendredi 13/09/2019</b>	<b>14h30- 17h30</b>	<b>Amphi 2</b>

**Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):**

**Droit international privé 2 :** Code de procédure civile/Code civil

**Droit judiciaire privé :** Code de procédure civile/Code civil

**Autres épreuves :** aucun document autorisé

**Les oraux auront lieu à partir du 2 septembre.**

La répartition des jurys sera communiquée courant juillet

Gestionnaire de scolarité master1  
25/06/2019